

Questions orales

● (1440)

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette question relève entièrement du comité. Si les députés d'en face tiennent à approfondir la question, je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le président de l'ACDI seront heureux de collaborer. Il s'agit en réalité d'une question de motivation de la part des députés.

DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT DE L'ACDI AU COMITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, nous avons depuis longtemps déjà essayé de faire renvoyer cette question au comité afin de pouvoir l'examiner. J'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise s'il va saisir le comité du rapport de l'ACDI afin que nous puissions entreprendre cette étude sans devoir le faire à la hâte comme d'habitude quand on nous saisit des prévisions budgétaires.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si le député consulte le Règlement, il verra que le comité peut s'organiser lui-même pour traiter de cette question en profondeur et sous tous ses aspects, et c'est là l'objet du système des prévisions budgétaires et du système des comités permanents. Il s'agit de donner à la Chambre l'occasion d'examiner les dépenses, leur raison d'être et objectifs, et de voir si les programmes sont conformes à la politique administrative. Autrement autant abandonner tout le système des comités permanents et d'examen des prévisions budgétaires.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ÉLECTRONIQUE—LES MISES À PIED CAUSÉES PAR
L'IMPORTATION DE TÉLÉVISEURS—LES MESURES
ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. En raison des licenciements massifs dans l'industrie canadienne de l'électricité par suite d'un afflux de téléviseurs et de pièces de l'étranger, et de l'importance du mémoire que les représentants de syndicats de travailleurs de l'électricité ont présenté ce matin à des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministre peut-il nous dire pourquoi il n'y avait là aucun ministre, secrétaire parlementaire ou membre du caucus libéral? En outre, le ministre peut-il nous assurer qu'il sera prêt à rencontrer immédiatement après la période des questions la délégation qui se trouve encore à Ottawa?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Mes fonctionnaires ont eu ce matin un entretien des plus fructueux qui a duré une heure et demie avec cette délégation. J'ai essayé d'organiser une autre réunion cet après-midi pour permettre à mes collègues et à moi-même de rencontrer les représentants de cette industrie. Si c'est possible, il y en aura une.

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire s'il a consulté le ministre du Travail afin de s'assurer qu'il soit représenté à cette réunion, puisqu'il s'agit de licenciements et de chômage pour des milliers et des milliers de travailleurs canadiens en ce moment?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail a entendu, j'en suis sûr, l'instance du député.

* * *

LA SANTÉ

LES RESTRICTIONS À L'IMMIGRATION DE MÉDECINS
ÉTRANGERS—LA POSSIBILITÉ D'UN BARÈME SPÉCIAL
D'HONORAIRES POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A l'issue de sa réunion avec les ministres provinciaux de la Santé, il a été décidé de restreindre l'immigration des médecins étrangers. Or, ces médecins servent les régions éloignées où les médecins canadiens ne veulent pas aller. Les autorités provinciales ont-elles convenu, lors de cette réunion, d'établir un barème spécial d'honoraires propre à attirer dans les régions éloignées non seulement les médecins étrangers mais aussi les médecins canadiens?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le commentateur de l'honorable député s'adresse, comme il l'a indiqué, à l'ensemble de la conférence, et particulièrement au gouvernement de l'Ontario, qui a recommandé très fermement l'adoption d'une mesure comme celle-ci. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'honorable député la couleur politique du gouvernement de l'Ontario à cet égard.

En ce qui touche à la question de l'immigration, il ne s'agit pas d'éliminer l'immigration des médecins étrangers au Canada, au contraire, il s'agit d'encourager une telle immigration, de façon qu'elle se fasse dans les régions et dans les spécialités dont le Canada a besoin. En ce qui a trait à l'établissement des médecins dans les diverses régions du Canada, il s'agit d'une matière de responsabilité provinciale, et les provinces examinent très attentivement cette question à l'heure actuelle. Certaines provinces ont déjà adopté des mesures à ce sujet, mais elles n'ont pas toujours été aussi efficaces qu'elles l'auraient désiré.

[Traduction]

LA POSSIBILITÉ DE CONCESSIONS FISCALES EN FAVEUR DES
MÉDECINS EXERÇANT DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire au sujet de la responsabilité fédérale à l'égard de ce problème. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il discuté avec le ministre des Finances de la possibilité d'accorder des dégrèvements d'impôt aux médecins qui exerceraient leur profession dans les régions septentrionales, afin de les attirer et de les garder dans ces régions au lieu de leur permettre de se fixer dans les centres plus peuplés et d'accès plus commodes?